



Deuxième étape du NRP : La mort annoncée des SIE !

La crise Covid et le confinement sont des outils bien pratiques largement utilisés par notre hiérarchie pour faire passer en force le NRP. Nous le vérifions tous les jours. Pendant qu'il est interdit aux agents de se regrouper, de se déplacer d'un service à l'autre, notre DDFIP fait passer en force et dans la précipitation le NRP !

Il en est de même au plan national où la deuxième étape est en train de se préciser à une grande vitesse : Un GT national s'est tenu le 20 novembre sur « la relocalisation des emplois des services de gestion pour les professionnels ». Nous vous dévoilons un nouvel aspect de ce projet de destruction du réseau de la DGFIP, qui concerne tant la sphère gestion publique que fiscale.

Les centres de contact des Professionnels

Il est prévu la création sur la période 2021/2024 de dix centres de contact des Professionnels d'une taille d'environ 35 à 50 agents, qui prendront en charge l'accueil à distance de l'ensemble des SIE du ou des départements pour lesquels ils seront géographiquement compétents.

Première étape : 350 à 500 postes supprimés dans les SIE en 3 ans !

Ces dix centres couvriront en 2024, environ 45 % de la population nationale des usagers professionnels. Au-delà, une couverture nationale est envisagée.

Au dernier quadrimestre 2021 expérimentation sur deux sites : Lons le Saunier et Pau.

Ensuite : Perpignan, **Carpentras**, Cahors, Decazeville, Châlons-en-Champagne, Alençon, Lisieux, Morlaix.

Ils seront chargés de :

- *répondre aux appels téléphoniques des usagers actuellement adressés aux SIE,*
- *accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des services de la DGFIP,*
- *traiter les courriels reçus via la messagerie électronique,*
- *assurer des actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers.*

En résumé, on dessaisit les SIE de leurs tâches les plus courantes et d'une partie de la gestion de leurs dossiers.

Les CC Pros pourront également accompagner les usagers dans l'utilisation des services en ligne grâce aux outils spécifiques d'assistance à distance dont ils disposeront (notamment navigation assistée, tchat).

Maintenant que les SIE ont fait depuis plusieurs années un lourd travail avec les « moyens du bord », et en plus de leurs tâches courantes, pour aider tous les professionnels à créer leur compte et à l'utiliser, on juge qu'il faut des outils, et on leur enlève cette mission.

Ils seront en mesure de prendre des rendez-vous (téléphonique ou physique) auprès des SIE dans le cas où la connaissance fine du dossier de l'utilisateur ou l'importance de la décision nécessite de renvoyer vers le SIE.

En clair, ce qu'ils ne voudront pas faire reviendra aux collègues des SIE, sauf si c'est complexe (voir ci-après...)

<p align="center">Le PNSR gestion des professionnels</p> <p>Création en 2021 du PNSR gestion des professionnels, avec 5 A et 1 A+ à PAU</p> <ul style="list-style-type: none"> • expertise aux services locaux sur les questions les plus complexes relatives aux impôts des professionnels (nouveauités législatives et applicatives pour les impôts professionnels). • suivi des taxes annexes (en matière de relance par exemple, dans l'attente de l'automatisation de celle-ci) • productions documentaires sur les impôts des professionnels, en lien avec les bureaux métiers des services centraux. <p>« La complexité de la matière, la multiplicité d'impôts à gérer et le nombre d'applications concernées dans le domaine des professionnels nécessitent de doter prioritairement le PNSR en cadres A et B »</p> <p>Il est prévu à terme 22 agents : 2 A+, 18 A et 2 B !!</p> <p>Autant de postes en moins dans les SIE. Ils pensent certainement que les agents ne perdront plus de temps à consulter la documentation, et que les directions feront des économies sur l'achat de CGI, Précis et autres....</p>	<p align="center">Le service national des quitus</p> <p>Le service national des quitus sera implanté à compter du 01/09/2021 à Denain et rattaché à la DRFiP du Nord et sera un poste comptable. Expérimentation le 1er janvier 2022 avant une généralisation en août 2022. Afin de simplifier l'accomplissement de ces formalités, une solution définie par la DGFIP et le ministère de l'Intérieur consiste à offrir une démarche dématérialisée unique de certificat d'immatriculation qui inclut la demande de quitus fiscal d'immatriculation à partir du portail du ministère de l'Intérieur (téléprocédure ANTS). La nouvelle application IQUIT, qui sera déployée en 2022, permettra d'intégrer les demandes transmises de manière dématérialisée, traiter les demandes de quitus et transmettre par flux les quitus délivrés aux services préfectoraux. Celle-ci intégrera un module d'analyse-risque qui induira un traitement automatique ou manuel des demandes selon leurs risques et enjeux.</p> <p>Le service national assurera la gestion intégrale de la mission de délivrance des quitus, y compris la délivrance des cautions, dispenses de caution et dispenses de visa aux professionnels qui en font la demande et comprendra ; 1 A+, 2 A, 8 B, et 15 C</p> <p>26 postes trouvés çà et là dans les SIE qui perdent encore un pan de missions !!!!!</p>
<p align="center"><u>Les services travaillant à distance hors du département exportateur</u></p> <p><i>La relocalisation des emplois dans la sphère des professionnels offre une nouvelle possibilité : le travail à distance dans un site installé hors du département exportateur et réalisant des missions pour le compte d'un ou plusieurs SIE de ce département. 17 services travaillant à distance hors des départements sur lesquels sont implantées des métropoles, seront progressivement créés sur une période allant de 2022 à 2024. Ils auront 25 agents et seront chargés de travailler à distance pour le compte d'un ou plusieurs SIE d'un même département dont le chef-lieu est une métropole.</i></p> <p>Sites d'implantation: Pont-Audemer, Laon, Verdun, Forbach, Chaumont, Vierzon, Fontenay-le-Comte, Agen, Dax, Valence.</p> <p>17 fois 25 agents, 425 postes récupérés sur les SIE, et pas seulement ceux des grandes métropoles !</p>	

La première phase du NRP a prévu la destruction du réseau de la gestion publique en éclatant les missions entre conseillers et SGC, sonnante ainsi la mort des trésoreries.

La deuxième phase s'attaque directement au réseau des SIE, d'une façon beaucoup plus brutale : il n'y a pas là d'ordonnateurs à ménager !

Si ce projet aboutissait, c'en serait fini des SIE de plein exercice que nous connaissions, et il en resterait, au mieux, un embryon par département, cantonné à des tâches ingrates.

RETRAIT DU NRP !

BULLETIN D'ADHESION

NOM
 PRÉNOM
 N° MATRICULE (ex N° AGORA)
 ADRESSE MÈL
 GRADE
 QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL %
 AFFECTATION

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait àle (signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu